

IDENTIFICATION DE L'OUVRAGE

Nom de l'ouvrage
Code (facultatif)

VAUCOULEURS

REFERENTS JURIDIQUES

Code Alphanumerique de la servitude :

Servitude de passage

Acte(s) lié(s) à l'ouvrage

DUP du
Arrêté Préfectoral du
Décret du
Ordonnance Royale du 21 Décembre 1841
Autres:

Largeur

1,33 m

Textes instituant les servitudes :

Servitudes de passage le long des cours d'eaux non domaniaux

Article 119 du Code Rural.

Service(s) gestionnaire(s) :

**Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
3, rue de Fontenay
R.P. 754
78007 VERSAILLES CEDEX**

COMMUNES CONCERNEES

ARNOUVILLE LES MANTES	FAVRIEUX	MAGNANVILLE	PERDREAUVILLE
AUFFREVILLE BRASSEUIL	FLACOURT	MANTES LA JOLIE	PRUNAY LE TEMPLE
BAZAINVILLE	FLEXANVILLE	MANTES LA VILLE	RICHEBOURG
BEHOUST	FLINS NEUVE EGLISE	MENERVILLE	ROSAY
BOINVILLE EN MANTOIS	FONTENAY MAUVOISIN	MILLEMONT	SAINTE MARTIN DES CHAMPS
BOINVILLIERS	GOUPILLIERES	MONDREVILLE	SEPTEUIL
BOISSETS	GRESSEY	MONTCHAUVEY	SOINDRES
BREUIL BOIS ROBERT	GUERVILLE	MULCENT	TACOIGNIERES
BREVAL	HARGEVILLE	NEAUPHLETTE	TILLY
CIVRY LA FORET	JUMEAUVILLE	ORGERUS	VERT
COURGENT	LE TERTRE SAINT DENIS	ORVILLIERS	VILLETTE
DAMMARTIN EN SERVE	LONGNES	OSMOY	VILLIERS LE MAHIEU